

Procès-verbal
Conseil d'école du groupe scolaire « Les Groseilliers »
Du 10 novembre 2016
Chasseneuil du Poitou

Sont présents:

Enseignants:

En élémentaire: Mme Damy, directrice, Mmes Devault, Marie, Normandin, Martin, Kilian, Grégoire, Audoussot, Mariette et Rousseau

En maternelle: Mme Blanchard, directrice Mmes Machet, Giraud, Lyonnet, Landreau et Lewis-Mounet-Sully

Les représentants des parents d'élèves:

En élémentaire: Mmes SIMONET Charlène, BONNEAU Natacha, SIMON Blandine, COSTA Céline, SIMOES Virginie, MOREAU Bénédicte, BONNET Nathalie, CARLIN Bénédicte, GARCIA Delphine et M.REVEILLER Jean-Marie

En maternelle: Mmes BALITEAU Sophie, LEROUX Nathalie et M.EIDELSTEIN Sylvain

Le représentant DDEN M.Delecroix

Les représentants de la mairie: M. Eidelstein, maire, M. Verhaeghe, Vice-président de la commission scolaire, M. Tillet, employé municipal

Les membres de la commission enseignement: Mme Weibel, M.Doreau

Sont excusés:

Enseignants : Mmes Métais et Fairn De Luca

Mme Glykos, IEN de la circonscription de Poitiers Est

Les membres de RASED : Mme Pierre, psychologue scolaire

Parents d'élèves: Mr David et Mme Gerbier

Représentant de l'APE: Mme Boulay

Secrétaire : Mme Kilian

1.- Approbation et modification du compte-rendu du précédent conseil de juin 2016

Voté à l'unanimité.

- Point sur les élections au conseil d'école :

En élémentaire: 48,69 % de participation pour les élections. Une participation en légère baisse

Une seule liste se présentait aux élections. Sont élus 9 membres titulaires : SIMONET Charlène, BONNEAU Natacha, SIMON Blandine, COSTA Céline, SIMOES Virginie, MOREAU Bénédicte, TRANCHANT Anne, BREHE Nolwenn, GARCIA Delphine

Sont élus membres suppléants : CARLIN Bénédicte, BALITEAU Sophie, DAVID Julien, GERBIER Marina, REVEILLER Jean-Marie

En maternelle: 36,51% des électeurs inscrits ont voté contre 52,24 % l'année dernière.

Une seule liste se présentait aux élections

Élus membres titulaires : BALITEAU Sophie, DAVID Julien, EIDELSTEIN Sylvain, GERBIER Marina, LEROUX Nathalie

- Rôle du conseil d'école :

Il décide : Il adopte le projet d'école présenté par l'équipe pédagogique.

Il établit le règlement intérieur de l'école. Il établit le règlement intérieur du conseil d'école.

Il donne son avis : Le conseil d'école donne son avis sur toute question touchant au fonctionnement de l'école intéressant la vie de l'école (moyens alloués, activités périscolaires, hygiène, restauration, protection, sécurité des enfants).

Il consulte : Le conseil d'école doit consulter la Mairie pour l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Il informe : Le conseil d'école est informé sur les principes qui ont présidé au choix des manuels et des matériels pédagogiques de l'école.

Modification et vote du règlement intérieur :

Quelques modifications sont apportées au règlement intérieur de l'école maternelle. Aucune modification pour le règlement intérieur de l'école élémentaire Cf. le règlement. La charte de la laïcité est désormais annexée au règlement intérieur.

Après avis du conseil d'école les règlements intérieurs des écoles élémentaire et maternelle pour 2016-2017 sont adoptés à l'unanimité.

2.-Rentrée 2016 /2017:

En maternelle:

125 élèves inscrits actuellement à l'école maternelle

38 PS, 50 MS, 37 GS répartis sur 5 classes

- **24 PS** : Anne Blanchard et Elise Lewis-Mounet-Sully (Annie Pouzet) (+ 1 élève très bientôt)

- **24 PS-MS (14 PS et 10 MS)** : Eléonore Landreau (Térésia Mixtur)

- **26 MS** : Elisabeth Lyonnet et Elise Lewis-Mounet-Sully (Carole Verna)

- **26 MS/GS (14 MS et 12 GS)** : Carole Giraud et Elise Lewis-Mounet-Sully (Francine Valade) + Nathalie Abellard ASEH (Aide à la scolarisation des élèves handicapés)

- **25 GS** : Valérie Machet et Katia Fairn De Luca (Corinne Viart) + Béatrice Pelloquin ASEH (Aide à la scolarisation des élèves handicapés)

En élémentaire :

223 élèves (46 CP, 45 CE1, 37 CE2, 46 CM1, 43 CM2.) répartis en 9 classes

* 24 CP avec Mme Damy et Mme Kilian Mme Berthelley (AVS)

* 23 CP avec Mme Marie

* 22 CE1 avec Mme Grégoire et Mme Kilian,

* 23 CE1 avec Mme Normandin et Mme Kilian Mme Berthelley (AVS)

* 23 CE2 avec Mme Rousseau et Mme Kilian

* 23 CE2 avec Mme Devault,

* 30 CM1 avec Mme Mariette et Mme Métais,

* 26 CM1/CM2, avec Mme Audousset, Mme Royer (AVS)

* 29 CM2 avec Mme Martin Mme Royer (AVS)

- Le réseau d'aide :

Il est composé d'une psychologue scolaire, Mme Pierre et d'un maître G, M. Grosseau-Poussard . Vous pouvez les contacter au 05 49 39 68 79. M Grosseau Poussard n'intervient plus sur le groupe scolaire depuis quelques années car nos écoles ne sont pas prioritaires.

3.-Finances :

Cf. tableaux ci-joints

Les équipes enseignantes remercient la mairie.

Avec le budget ASEC de l'école élémentaire, nous avons réglé les transports pour les échanges avec les correspondants et l'USEP . Il reste en caisse 226,21 €.

L'an prochain, décision est prise de porter la cotisation pour la coopérative scolaire à 22 euros à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Les directrices remercient l'APE qui a donné 250 euros à chaque classe.

L'argent va permettre de financer les 3 sorties et le projet de séjour pour les 2 classes de CM1/CM2 et une partie des sorties de l'école maternelle.

L'APE va mettre en place plusieurs actions afin d'aider le financement des projets des écoles. L'A.P.E participe financièrement et bénévolement dans les actions de l'école comme le Téléthon, les classes transplantées et la fête de fin d'année.

4.-Sécurité et travaux :

Un exercice d'évacuation PPMS a été réalisé le jeudi 6 octobre à l'école élémentaire et à l'école maternelle. Le système a bien fonctionné. Les élèves et les adultes sont sortis dans le calme et rapidement. Mais problème de signal sonore inaudible dans certaines classes. De plus, la solution de l'évacuation nous semble difficile au vue de l'implantation de l'école au sein de nombreux pavillons ... Un signal lumineux est proposé (une étude dans ce sens va être faite)

Pour plus de sécurité, les deux directrices des écoles font une demande d'un visiophone au portail relié au bureau de direction et à la classe de la directrice.

Exercice évacuation d'incendie prévu le mercredi 23 novembre

Vie des écoles

Vie des écoles

Projets pour l'année 2016/17

En maternelle

- **Semaine du goût** : a eu lieu du lundi 10 octobre au vendredi 14 octobre

Mardi 4 octobre, la classe de Petite Section, la classe de Petite et Moyenne Section et la classe de Moyenne Section sont allées cueillir des pommes et des poires aux jardins de la Frolle à Bonnes

Mardi 4 octobre et mercredi 5 octobre les 2 classes de Grande Section sont allées à la boulangerie « La Forestine » où les élèves ont fabriqué pains et viennoiseries.

Semaine du 10 au 14 octobre, tous les élèves ont cuisiné une recette qu'ils ont fait découvrir à leurs camarades l'après-midi : gâteau d'automne, pain pour tartines avec différents ingrédients, petits croissants, tartes aux poires et au chocolat et compote de pommes.

- **Photo scolaire** : mercredi 9 novembre

- **Cérémonie du 11 Novembre**

- **Médiathèque municipale** : chaque classe ira 4 fois à la médiathèque cette année à partir du mois de janvier, une animation et une lecture d'albums sont proposées par les documentalistes puis les enfants choisissent un livre qui est rapporté à l'école et consultable sur place

- **Téléthon** aura lieu cette année le vendredi 2 décembre, les enfants des deux écoles vont courir pendant la journée et des dessous de verre seront réalisés par tous les enfants de l'école au profit du téléthon

- **Spectacle de Noël** aura lieu mardi 6 décembre à la salle de la quintaine pour tous les enfants de l'école maternelle et élémentaire. Pascal Peroteau.

- **Cinéma au TAP Castille** à Poitiers, le mercredi 14 Décembre : « Une surprise pour Noël » pour les classes de PS - PS/MS - MS et MS/GS. La classe de GS ira ultérieurement au musée et à des visites d'expositions.

- **Goûter de Noël** aura lieu dans la salle de motricité avec tous les enfants de l'école, le jeudi après-midi 15 Décembre, ils découvriront alors les cadeaux de Noël pour leur classe

- **Repas de Noël à la cantine** : Jeudi 15 Décembre également.

- **Semaine de la Maternelle** : elle a lieu la semaine précédent les vacances de Printemps et est destinée à promouvoir les enjeux de l'école maternelle en intégrant les familles à travers différentes activités proposées.

- **Lecture des CP** : dans les différentes classes de maternelle, dès que possible.

- **Jeux de société** avec les CM2 de Madame Martin et les PS de Madame Blanchard les mercredis matins à partir du mercredi 16 novembre

- **Piscine** pour les GS : le mardi après-midi à la pépinière entre le 20 mars et le 19 mai 2017

- **Carnaval** : vendredi 31 mars 2017 : Défilé avec les enfants de la crèche, les assistantes maternelles et l'école élémentaire (thème choisi : **La Mer**)

- **Fête d'école** : vendredi 16 juin 2017 à 18h30 au clos de la Ribaudière

- **Sortie de fin d'année** : Peut-être dès le début du mois de mai, à la mer. Ceci en lien avec notre thème choisi pour le carnaval et la fête de l'école et afin de pouvoir l'exploiter dans toutes les classes au troisième trimestre.

En élémentaire

*Les stages de remise à niveau ont eu lieu fin août pour les élèves de CM1 et CM2. Mmes Damy et Martin ont assuré les stages.

*L'école participera au 11 novembre en lisant ou en récitant un texte et en chantant le premier couplet et le refrain de la Marseillaise.

*Les activités sportives du Grand Poitiers :

Piscine tous les mardis pour les 2 classes de CE1 de mi septembre à mi novembre puis pour les 2 classes de CP, les jeudis de mi-novembre à mi-janvier.

Les CM1 ont commencé l'activité escalade au gymnase de Migné Auxances, le lundi.

Les CE2 feront de la gymnastique à partir du mardi 6 février et les CE2 de Mme Devault feront roller à partir du 2 mai, le mardi.

Les CM1/CM2 de Mme Audoussat et les CM2 de Mme Martin ont fait 5 séances de Kayak et 5 autres séances auront lieu à partir du mois d'avril à la base de Kayak de Chasseneuil.

*Toutes les classes se rendront plusieurs fois à la médiathèque au cours de l'année.

Un atelier a eu lieu avec la classe de Mme Rousseau: les élèves ont réalisé une activité autour des albums de Fanny Ducassé et ils l'ont rencontrée à la Médiathèque.

*Les 2 CP et les GS ont un projet d'ateliers autour des jeux et lecture plaisir.

*Les CM2 et les PS ont un projet d'ateliers autour des jeux de société

*Le photographe scolaire est venu le mercredi 9 et le jeudi 10 novembre.

*Au cours du Téléthon (vendredi 2 décembre), les enfants courront avec le soutien de parrains. En fonction des tours courus, les parrains feront leurs dons.

*Un intervenant en hand ball, M. Millord prend les élèves de CP de Mme Damy, les CE1 de Mme Normandin et les CE2 de Mme Devault durant la période du mois de novembre - décembre.

*Un intervenant en tennis, M. Dumoussaud prend 2 ou 3 classes de l'école durant la période du mois de avril / mai.

* Un intervenant en basket M. Bordin interviendra auprès des élèves durant le mois de janvier et février.

*Les classes de CP (Mme Damy et Mme Marie), de CE1 (Mme Normandin et Mme Grégoire) et de CE2 (Mme Rousseau) sont inscrites aux activités USEP : échanges avec d'autres écoles sur un thème sportif ou des rencontres sportives départementales au cours de l'année.

*Cette année, une assistante d'anglais, Anna sera présente dans l'école tous les jeudis jusqu'au mois d'avril et effectuera des ateliers d'anglais dans toutes les classes .

*Toute l'école avec l'école maternelle assistera au spectacle de Pascal Peroteau le mardi 6 décembre à 10h. (spectacle financé par les coopératives scolaires)

*Le Carnaval aura lieu le vendredi 31 mars en collaboration avec l'école maternelle, la crèche et les assistantes maternelles.

*Cette année, toute l'école s'est engagée dans un projet « Les différentes périodes historiques » avec 3 sorties par classe planifiées (financées par la coopérative scolaire) :

les 2 CP, les 2 CE1 et les 2 CE2 iront au musée de Lussac Préhistoire

les 2 CP, les 2 CE1 et le CM1 (Mmes Mariette/Métais) iront au village gaulois d'Esse (en mars)

les 2 CP, les 2 CE2 et le CM1 (Mmes Mariette/Métais) iront au château de Langeais (en mai)

les 2 CE1 iront à la Roche Courbon

les 2 CE2 et le CM1(Mmes Mariette/Métais) iront à Brouage et intervention de Jane Sullivan, une calligraphe.

Les 2 classes de CM1/CM2 et CM2 feront un voyage à Espin sur le thème des plages du débarquement du 10 au 14 avril

En lien avec le projet d'école, toute l'école prépare un opéra: Myla et Louise avec l'aide de Mmes Delbos et Rallet. L'opéra aura lieu le 11 et 12 mai 2017.

5. Questions

Pour Monsieur le Maire :

1/ Certains parents ont à nouveau fait remonter les problèmes de stationnement aux abords de l'école. Avez-vous prévu de nouveaux aménagements ?

Mr le Maire rappelle que la configuration du quartier offre peu de possibilités.

Le plan de sécurité mis en place a du être renforcé à la rentrée 2016, à la demande du ministère. C'est un travail commun aux services de la commune, de l'inspection d'académie et de la gendarmerie.

Actuellement, il y a fermeture en amont et en aval de la rue des écoles par 2 agents de surveillance et 2 véhicules. Les bus stationnent sur des emplacements réservés. Les parents des enfants de maternelle doivent accompagner ou aller chercher leurs enfants à la porte des classes mais ne peuvent plus accéder à l'intérieur des locaux.

A l'avenir, il est envisagé un investissement dans des bornes rétractables, avec la présence d'un seul agent.

Mr le Maire rappelle que le prix du bus est de 10€60 par mois.

2/ Serait-il possible d'adapter - en quantité - le goûter (de la garderie et du centre de loisirs) à l'âge des enfants ?

Le responsable rappelle que la dernière commission menu, qui s'occupe aussi des goûters, a eu lieu le 13 octobre et que ce problème n'a pas été évoqué.

Un goûter est composé de 3 éléments à volonté (dont le pain) avec un élément à l'unité.

Les agents adaptent au mieux à l'âge des enfants. En maternelle, le goûter est préparé à l'avance.

Une formule self est mise en place cette année en élémentaire pour permettre aux plus rapides d'aller vite en activité et aux plus lents de prendre le temps.

Les parents à l'origine de la demande sont invités à se rapprocher des agents pour une gestion au cas par cas du problème.

3/ Comme dans les écoles, est-ce qu'un dispositif de sécurité (PPMS) est prévu également à la garderie ?

Mr le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'obligation légale en la matière.

Toutefois, la commune et la gendarmerie sont en cours d'élaboration d'un bilan autour de cette question.

4/ Serait-il envisageable de mettre un panneau de rappel sur le portail de l'entrée de la garderie afin de signaler aux parents de le fermer correctement (avec le loquet) ?

Une action a déjà été effectuée précédemment. Mr le Maire fait appel à la responsabilité de chaque utilisateur des lieux.

5/ Avez-vous été prévenu que certaines odeurs remontant de la garderie sont incommodes ?

Les services municipaux, les services de Grand Poitiers et une entreprise ont effectué des bilans, sans qu'aucune cause n'ait été trouvée (canalisations filmées).

Les services municipaux continuent à réfléchir au problème.

6/ Serait-il possible d'avoir un trombinoscope du personnel de la garderie ?

Le trombinoscope ne paraît pas indispensable dans la mesure où l'équipe périscolaire n'est composée que de 7 personnes permanentes. La directrice de l'école maternelle propose d'inviter les agents périscolaires et de les présenter lors de la réunion des nouvelles familles (fin juin).

7/Est-ce qu'il serait possible d'agrandir l'amplitude horaire de la garderie et d'ouvrir à 7h15 le matin ?

Cette demande ne semble concerner que peu de monde. Cela entraînerait trop de frais de fonctionnement.

Pour Monsieur le Maire et Madame la Directrice de l'école Primaire :

1/ Certains parents s'étonnent de ne pas recevoir le compte-rendu des conseils d'école. Pourrait-il être diffusé sur le site de l'école ou bien sur celui de la Mairie ?

Mme La directrice de l'école élémentaire rappelle que le compte-rendu est affiché après chaque conseil d'école dans le panneau d'affichage et diffusé à chaque famille par le biais du cahier de liaison.

Il sera désormais affiché et consultable sur le site de l'école, chaque famille ayant reçu le code pour se connecter.

2/ Afin de faciliter l'accès à l'eau lors des fortes chaleurs, pourriez-vous installer une fontaine à eau dans la cour de l'école primaire ?

Les enfants ont tous accès à un point d'eau adapté à leur taille. Les plus jeunes sont incités à boire dans les classes (gobelets).

Une telle installation n'est pas nécessaire.

Pour Madame la Directrice de l'école Primaire :

1/ Qu'est-il possible de faire pour les enfants qui posent de grosses difficultés au sein de la classe ? Peut-on faire un signalement avec une prise en charge ?

Il est du ressort de l'équipe enseignante de gérer ce type de problème, en 4 étapes :

- l'enfant est invité à une discussion avec son enseignante concernant son attitude
- une rencontre est proposée aux parents
- les différents services de l'inspection académique sont prévenus et sollicités
- l'enfant est reçu par l'ensemble de l'équipe

2/ Le coût des sorties scolaires peut-il être réparti sur plusieurs années ?

Ces sorties sont en fonction du projet en cours et ne peuvent être différées à une autre année scolaire. L'équipe essaie au plus de proposer un paiement échelonné et rencontre toutes les familles à qui cela pose problème.

La commune et l'APE participent largement aux financements des sorties, nous les en remercions.

Les prochaines dates des conseils d'école seront le 23 mars et 8 juin. Séance levée à 21h 30.

Fait à Chasseneuil, le 10/11/2016

Directrice de l'école maternelle
Mme Blanchard



Directrice de l'école élémentaire
Mme Damy



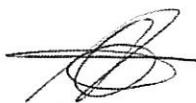
Représentants des parents d'élèves

Le secrétaire de séance

Mme Simonet

Mme Baliteau

Mme Kilian



BILAN FINANCIER ELEMENTAIRE 2015-2016

COOPERATIVE SCOLAIRE (COMPTE OCCE)		
Solde compte au 01/09/2015	5545,35	
<u>Recettes</u> (49 654,21)	Kit rentrée	2499
	Cotisations des familles	3822,50
	Photo scolaire	4058,51
	Sorties scolaires	22492,20
	Subvention APE	7450
	Subventions mairie	7630
	Tombola	1193,50
	Calendriers	508,50
<u>Dépenses</u> (51542,09)	Sorties scolaires et spectacles	43387,34
	Kit de rentrée	2698,04
	Transports	950
	Contrat d'affiliation ou cotisation assurance	381,43
	Photographe scolaire	2195
	Achats de biens matériels	1393,92
	Achats courants dont Calendriers	536,36 150
	Fête école	386,36
Solde compte au 01/09/2016	1887,88	

BUDGET MAIRIE 2016	
<u>Fonctionnement</u>	
Fournitures scolaires	3740
Fournitures pour la direction	350
Manuels	1000
Transport piscine	5500
Kayak	3200
Intervenant Musique	4000
Photocopies (cartouches d'encre + entretien)	2000
Fournitures informatiques (cartouches d'encre + papier)	600
TOTAL FONCTIONNEMENT	20 390
<u>Subvention</u>	
Activités éducatives et pédagogiques	1500
<u>Investissement</u>	
3 ordinateurs	2800
Meubles et tables pour enfant et bancs	5200
et mobilier adapté pour un enfant en difficulté	450
TOTAL INVESTISSEMENT	8450

BILAN FINANCIER ECOLE MATERNELLE 2015-2016

BUDGET MAIRIE 2016	
<u>Fonctionnement</u>	
Fournitures scolaires	3500
Fournitures pour la direction	150
Livres bibliothèque	200
Transport piscine	400
Photocopies (consommables + entretien)	1100
Fournitures informatiques	600
Matériel motricité	200
Subvention Activités et Sorties Educatives	2000
Subvention spéciale pour venues d'un auteur (Luc Turlan)	500
<u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u>	8650
<u>Investissement</u>	
30 draps dortoir PS + 10 couvertures MS	310
2 meubles haut + 1 meuble casier Classe 3	740
Atelier : Meubles de rangement Tables et chaises	2600 2400
<u>TOTAL INVESTISSEMENT</u>	6050
CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR	?

COOPÉRATIVE SCOLAIRE (COMPTE OCCE)	
Solde compte au 01/09/2015	2193,15
<u>Recettes</u> (13397,10)	3289,-
Ventes de produits pour cessions	3289,-
Produits des activités éducatives	2003,60
Subvention d'associations	4434,50
Subventions mairie	3670
Achats de produits pour cession	2296,11
Assurances versées	36,25
Charges des activités éducatives	10655,10
<u>Dépenses</u> (13670,48)	
Cotisations versées à l'OCCE	191,80
Autres charges courantes	222,71
Achats de biens durables	208,51
Solde compte au 01/09/2016	1979,77

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.